



Le 26 juin 2008
Pour diffusion immédiate

AVIS PUBLIC

Interdiction aux véhicules hors route de circuler sur le terrain du canal de dérivation de la rivière Rouge

Le public est avisé de s'attendre à des changements importants sur le terrain situé du côté ouest du canal de dérivation en face de Springhill

La Commission du canal de dérivation du Manitoba rappelle au public, et en particulier aux utilisateurs des véhicules hors route et des véhicules tout terrain, de bien éviter de circuler sur le canal et surtout dans les aires de loisir très prisées situées autour du parc hivernal de Springhill jusqu'à l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport.

La Commission avise aussi tous les utilisateurs de véhicules hors route et de véhicules tout terrain que la terre excavée provenant du canal de dérivation sera déposée sur le côté ouest de l'emprise du canal, en face de Springhill. Le site sera alors rempli. Le public est avisé de s'attendre à ce que le terrain et le paysage soient grandement modifiés à la fin du projet.

Actuellement, la plupart des travaux d'excavation du canal de dérivation sont effectués juste au sud du pont de la RPGC n° 59 Nord jusqu'à Lockport. Toutefois, des travaux de construction sont en cours en divers endroits sur toute la longueur du canal, soit 48 kilomètres, ce qui en fait une zone de construction active et potentiellement dangereuse. Les ouvriers concentrent leur attention sur la conduite de leur machinerie lourde et risquent de ne pas voir tout particulier ou tout véhicule hors route se trouvant dans cette zone.

Les équipes de construction continueront de travailler de telle sorte que d'ici le printemps prochain, le canal de dérivation offre un niveau de protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. Durant cette période de travaux, aidez-nous à maintenir un chantier de construction sécuritaire pour vous et pour les travailleurs du canal en évitant de vous trouver à proximité.

La Commission vous remercie de votre collaboration.

Rappelez-vous : conduisez prudemment!

– 30 –

Personne-ressource : Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation
204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969 (cellulaire)